



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SEB  
Service Eau et Biodiversité  
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 04/08/2023

**Objet : Demande de dérogation à la protection d'espèces animales - Travaux de démolition ZAC du Grand Clos à Feins**

**P.J. :** - Dossier de demande de dérogation du 25/07/2023  
- Avis de la DDTM du 0/08/2023

### **Note de présentation du dossier**

Dans le cadre des travaux de démolition d'un corps de ferme ZAC du Grand Clos à Feins, des espèces animales protégées par des arrêtés interministériels seront susceptibles d'être impactées par les travaux. La société "Terre et toit" sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du Code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, afin de réaliser les travaux.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette demande en date du 03/08/2023 et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN) est en cours de consultation sur cette demande.

### **Participation du public**

En application de l'article L. 123-19-2 du Code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes sont consultables, du **16 au 30 août 2023 inclus**, sur le site internet de l'État en Ille-et-Vilaine. Durant cette période, le public pourra transmettre ses éventuelles observations par courriel à l'adresse suivante :

[ddtm-especes-protégees@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-especes-protégees@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le chef du Service Eau et Biodiversité

**Benoît ARCHAMBAULT**